

Une **OPAH**, quels avantages ?

**des aides
exceptionnelles**



des services gratuits

- **assistance complète** : étude de faisabilité, estimations du coût des travaux, des aides possibles, des loyers....
- **1 seul interlocuteur** pour toutes les aides mobilisables pour votre projet
- **Une possibilité d'avance** à 0% vous permettant de commencer vos travaux dès l'accord de vos aides

Attention !

Cette opération est **limitée dans le temps**.
Ne tardez pas à prendre contact !
Et ne démarrez pas les travaux avant d'avoir obtenu votre accord de subvention !

Renseignez-vous !

Mandaté par la Communauté urbaine de Cherbourg, le CDHAT est à votre disposition pour

- **Vous informer** sur l'ensemble des aides auxquelles vous pouvez prétendre en fonction de votre projet.
- **Etablir un plan de financement prévisionnel** prenant en compte votre apport personnel, vos prêts éventuels et les subventions possibles.
- **Monter votre dossier** de demande de subvention et l'adresser aux organismes compétents.



Permanence tous les mardis et jeudis
de 9H30 à 12H et de 13H30 à 17H

3 Rue François 1er
50100 Cherbourg-Octeville
Téléphone : 02 33 01 72 78
agence.cherbourg@cdhat.fr
www.cdhat.fr

Communauté urbaine de Cherbourg

OPAH 2009 - 2013

Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat

particuliers propriétaires occupants ou bailleurs

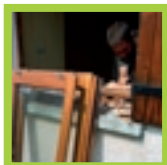
Des aides financières
exceptionnelles
pour rénover
votre logement





Objectif **1000**

logements rénovés
en cinq ans dans
les cinq villes
de l'agglomération



En partenariat avec



UN LOGEMENT PLUS CONFORTABLE

Electricité, chauffage, sanitaire,
menuiserie, toitures, portes, fenêtres...

Majoration des aides



TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Aides financières

+ crédit d'impôts



RESTAURER POUR LOUER À LOYER MAÎTRISÉ

Majoration des aides

+ crédit d'impôts

+ loyers sécurisés



RESTAURATION DES LOGEMENTS INSALUBRES

Majoration des aides



ADAPTATION AU HANDICAP/VEILLISSEMENT

Jusqu'à 70% du montant
des travaux HT plafonnés à 8000 €

Profitez de conditions exceptionnelles !

Améliorer votre résidence principale

PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

Subvention de 25 % à 80%*

Aides financières

ANAH, CUC, Région, Département

CONDITIONS

- Revenu fiscal de référence ne dépassant pas le plafond réglementaire de ressources.
- Logement de 15 ans et +.
- Travaux non commencés et réalisés par des professionnels du bâtiment.

Restaurer pour louer

PROPRIÉTAIRES BAILLEURS

Subvention de 15 % à 85%*

+ possibilité de primes de 2000 à 3000 €

+ possibilité de déduction fiscale
de 30 à 45% sur les loyers

Aides financières

ANAH, CUC, Région, Département

CONDITIONS

- Logements loués ou vacants de 15 ans et +.
- Travaux non commencés et réalisés par des professionnels du bâtiment.
- Engagement de mettre en location en tant que résidence principale pendant au moins 9 ans.
- Dans le cas d'un logement à loyer maîtrisé, choix des locataires selon des critères de ressources et respect du niveau de loyer réglementaire.

*sous conditions et selon la réglementation en vigueur

